

# Plaquette annuelle

**SARL JLGA RENNES**

Exercice clos le 31/01/2019

**SARL JLGA RENNES**

au capital de 3 000 €  
23 25 Boulevard Léon Bourgeois  
35000 RENNES

Exercice clos le 31/01/2019

**Grant Thornton**

SA d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
RCS Nanterre B 632 013 843  
90 rue Charles Nungesser  
29490 GUIPAVAS



**1. Comptes annuels**

Attestation d'Expert-Comptable	5
Bilan actif	6
Bilan passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Soldes intermédiaires de gestion	10
Annexe	11

**2. Détail des comptes**

Bilan détaillé	21
Compte de résultat détaillé	25

**3. Liasse fiscale****29**



**ATTESTATION D'EXPERT-COMPTABLE****SARL JLGA RENNES****Exercice du 15/01/2018 au 31/01/2019.**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de SARL JLGA RENNES pour l'exercice du 15/01/2018 au 31/01/2019, et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme de présentation définie par l'Ordre des Experts-comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 16 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	<b>Montants en Euro</b>
Total bilan	212 929
Chiffre d'affaires	2 646 857
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>25 885</b>

**Pour Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Fait à GUIPAVAS  
Le 17/05/2019

OMNES Marie Pierre  
Expert Comptable

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/01/2019
Capital souscrit non appelé			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 137	822	1 315
Autres immobilisations corporelles	1 978	830	1 148
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations financières (2)</b>			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 600		7 600
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>11 715</b>	<b>1 652</b>	<b>10 063</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
<b>Stocks et en-cours</b>			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises	105 265		105 265
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>			
<b>Créances (3)</b>			
Clients et comptes rattachés	5 299		5 299
Autres créances	55 223		55 223
Capital souscrit et appelé, non versé			
<b>Divers</b>			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	34 330		34 330
Charges constatées d'avance (3)	2 748		2 748
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>202 865</b>		<b>202 865</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>214 580</b>	<b>1 652</b>	<b>212 929</b>
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

	31/01/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>25 885</b>
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>28 885</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
<b>DETTES (1)</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 102
Dettes fiscales et sociales	41 938
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3
Produits constatés d'avance (1)	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>184 043</b>
Ecart de conversion passif	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>212 929</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	184 043
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

	France	Exportations	31/01/2019
<b>Produits d'exploitation (1)</b>			
Ventes de marchandises	2 634 136		2 634 136
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	12 721		12 721
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>2 646 857</b>		<b>2 646 857</b>
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			6 915
Autres produits			121
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>2 653 893</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>			
Achats de marchandises			2 134 808
Variations de stock			-105 265
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			302 799
Impôts, taxes et versements assimilés			16 543
Salaires et traitements			215 292
Charges sociales			55 633
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 652
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			4 261
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>2 625 723</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>28 170</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>			
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>			
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>			
<b>Produits financiers</b>			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total produits financiers (V)</b>			
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			253
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>253</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-253</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>27 918</b>

	31/01/2019
<b>Produits exceptionnels</b>	
Sur opérations de gestion	1 424
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>1 424</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Sur opérations de gestion	360
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>360</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>1 064</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	3 096
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>2 655 317</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>2 629 431</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>25 885</b>
(a) Y compris :	
- Redevances de crédit-bail mobilier	
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	

	du 15/01/18 au 31/01/19 13 mois	%
Ventes de marchandises	2 634 136	100,00
Coût d'achats marchandises vendues	2 029 543	77,05
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>604 593</b>	<b>22,95</b>
Production vendue	12 721	0,48
<b>PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE</b>	<b>12 721</b>	<b>0,48</b>
<b>PROD + VENTES DE MARCHANDISES</b>	<b>2 646 857</b>	<b>100,00</b>
<b>MARGE BRUTE DE PRODUCTION</b>	<b>12 721</b>	<b>0,48</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>617 315</b>	<b>23,32</b>
Autres achats et charges externes	302 799	11,44
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>314 516</b>	<b>11,88</b>
Impôts, taxes et prest assimilés	16 543	0,63
Charges de personnel	270 925	10,24
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>27 048</b>	<b>1,02</b>
Reprises s/ charges et Transferts	6 915	0,26
Autres produits	121	
Dot. amortissements et provisions	1 652	0,06
Autres charges	4 261	0,16
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>28 170</b>	<b>1,06</b>
Charges financières	253	0,01
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>27 918</b>	<b>1,05</b>
Produits exceptionnels	1 424	0,05
Charges exceptionnelles	360	0,01
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 064</b>	<b>0,04</b>
Impôts sur les bénéfices	3 096	0,12
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>25 885</b>	<b>0,98</b>

**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

---

LA SARL JLGA RENNES a été créée le 15/01/2019. Elle a pris un fond de commerce en location gérance à compter du 01 février 2018. La société exploite ce fond de commerce sous enseigne Carrefour City. Le précédent exploitant était l'EURL CANCILE.

Désignation de la société : SARL JLGA RENNES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2019, dont le total est de 212 929 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 25 885 Euro.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 15/01/2018 au 31/01/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

## Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Installations techniques : 5 à 10 ans

\* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

\* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Stocks

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les stocks de marchandises destinés à la vente au détail sont valorisés au prix de revient, c'est à dire au prix d'achat hors taxes majorées des frais annexes.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Crédit d'impôt compétitivité et emploi

---

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 8 340 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 137		2 137
- Installations générales, agencements aménagements divers		1 978		1 978
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>		4 115		4 115
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		7 600		7 600
<b>Immobilisations financières</b>		7 600		7 600
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		11 715		11 715

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporielles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		4 115	7 600	11 715
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>4 115</b>	<b>7 600</b>	<b>11 715</b>	
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

***Amortissements des immobilisations***

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		822		822
- Installations générales, agencements aménagements divers		830		830
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>		1 652		1 652
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		1 652		1 652

**Actif circulant*****Etat des créances***

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 70 871 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 600		7 600
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 299	5 299	
Autres	55 223	55 223	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 748	2 748	
<b>Total</b>	<b>70 871</b>	<b>63 271</b>	<b>7 600</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

***Produits à recevoir***

	Montant
R.r.r. a obtenir & av non rec. m	3 762
<b>Total</b>	<b>3 762</b>

## Capitaux propres

---

### **Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 3 000,00 Euro décomposé en 300 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	300	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	300	10,00

## Dettes

---

### **Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 184 043 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 102	142 102		
Dettes fiscales et sociales	41 938	41 938		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3	3		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>184 043</b>	<b>184 043</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

***Charges à payer***

	<b>Montant</b>
Fac non parv-fournisseurs m	9 999
Dettes pr pour congés à payer m	13 440
Charg soc pour congés payés m	3 508
Cfe	5 500
Cvae	2 082
Taxe apprentissage	945
Taxe formation continue	1 062
<b>Total</b>	<b>36 536</b>

**Comptes de régularisation*****Charges constatées d'avance***

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Assur multirisq avance	818		
Autres charges d'avance	1 931		
<b>Total</b>	<b>2 748</b>		

## **Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

---

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

**ACTIF**

	<b>Brut</b>	<b>Amortissements Dépréciations</b>	<b>Net 31/01/2019</b>
Capital souscrit non appelé			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
21500000 - Inst. tech. mat. & out. indust m	2 137,37		2 137,37
28150000 - Amort.materiel outillage m	2 137,37	822,29	-822,29
Autres immobilisations corporelles			
21810000 - Inst. gen.,agt & amen. divers m	1 977,62		1 977,62
28181000 - Amort.agencem. divers m	1 977,62	829,50	-829,50
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations financières (2)</b>			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
27510000 - Depot de garantie verse	7 600,00		7 600,00
	7 600,00		7 600,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>11 714,99</b>	<b>1 651,79</b>	<b>10 063,20</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
<b>Stocks et en-cours</b>			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
37750000 - Stocks de marchandises	105 265,00		105 265,00
	105 265,00		105 265,00
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>			
<b>Créances (3)</b>			
Clients et comptes rattachés			
41102000 - Bons aides sociale	113,11		113,11
41105000 - Tickets restaurant	5 186,01		5 186,01
	5 299,12		5 299,12
Autres créances			
40000000 - Fournisseurs	98,33		98,33
40980000 - R.r.r. a obtenir & av non rec. m	3 762,45		3 762,45
43860000 - Org soc-charges a payer m	158,04		158,04
43861000 - Allocations familiales exploit	2 075,00		2 075,00

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/01/2019
44400000 - Etat-impôts sur les bénéfices	5 244,00		5 244,00
44567000 - Crédit tvA à reporter	442,00		442,00
44583000 - Etat remboursement crédit tvA	3 000,00		3 000,00
44585000 - Tva déductible à régulariser	2 727,95		2 727,95
44586000 - Tva/factures non parvenues	1 573,52		1 573,52
44587000 - Tva/factures à établir	5,13		5,13
46700000 - Jlga proximité	36 048,66		36 048,66
46764500 - Avantages encaissés fidélité crf	88,03		88,03
	55 223,11		55 223,11
Capital souscrit et appelé, non versé			
<b>Divers</b>			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
51110000 - Espèces à l'encaissement	4 150,67		4 150,67
51120000 - Chèques à l'encaissement	27,59		27,59
51130000 - Cartes bancaires à l'encaissement	5 007,93		5 007,93
51140000 - Carte pass à l'encaissement	61,39		61,39
51150000 - Amex à l'encaissement	110,93		110,93
51200000 - Caisse d'épargne	22 154,91		22 154,91
53100000 - Fonds de coffre	2 216,20		2 216,20
53200000 - Fonds de caisse	600,00		600,00
	34 329,62		34 329,62
Charges constatées d'avance (3)			
48601000 - Assur multirisq avance	817,52		817,52
48606000 - Autres charges d'avance	1 930,94		1 930,94
	2 748,46		2 748,46
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>202 865,31</b>		<b>202 865,31</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>214 580,30</b>	<b>1 651,79</b>	<b>212 928,51</b>
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

**PASSIF**

	<b>31/01/2019</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	
10130000 - Capital souscrit-appelé, versé	3 000,00
	3 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>25 885,13</b>
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>28 885,13</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
<b>DETTES (1)</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
40000000 - Fournisseurs	132 103,52
40810000 - Fac non parv-fournisseurs m	9 998,67
	142 102,19
Dettes fiscales et sociales	
42100000 - Personnel- remunerations dues m	8 976,19
42700000 - Personnels-oppositions m	1 312,98
42820000 - Dettes pr pour congés a payer m	13 440,00
43100000 - Sécurité sociale m	3 583,00
43101000 - Prov. fillon	222,00
43150000 - Caisse de retraite non cadre	1 022,37
43151000 - Mutuelles employés	240,00
43820000 - Charg soc pour congés payés m	3 508,00
44210000 - Prélèvements à la source (ir)	27,82
44584000 - Tva collectée à régulariser	16,67
44862000 - Cfe	5 500,00
44862001 - Cvae	2 082,00
44864000 - Taxe apprentissage	945,00
44865000 - Taxe formation continue	1 061,96

	31/01/2019
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41 937,99
Autres dettes	
46703000 - Cartes cadeaux secables	3,20
	3,20
Produits constatés d'avance (1)	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>184 043,38</b>
Ecarts de conversion passif	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>212 928,51</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	184 043,38
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

	France	Exportations	31/01/2019
<b>Produits d'exploitation (1)</b>			
Ventes de marchandises			
70710001 - Ventes exonérées	949,30		949,30
70710055 - Ventes à 5,50 %	1 975 651,20		1 975 651,20
70710070 - Ventes à 10 %	15 253,64		15 253,64
70711960 - Ventes à 20 %	645 051,28		645 051,28
70972000 - Ticket + magasin	-108,05		-108,05
70974000 - Réduction sur ventes cf	-31,85		-31,85
70974020 - Fidélité cm 5,5% 2 2018	-2 588,82		-2 588,82
70974030 - Fidélité cm 10 % 3 2018	-0,12		-0,12
70974040 - Fidélité cm 20 % 2 2018	-40,65		-40,65
	2 634 135,93		2 634 135,93
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			
70840000 - Ventes refact personnes	9 996,37		9 996,37
70880000 - Autres prod. activités annexes	2 725,05		2 725,05
	12 721,42		12 721,42
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>2 646 857,35</b>		<b>2 646 857,35</b>

	31/01/2019
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	
79110000 - Transf de charg frais de pers hors	112,00
79110500 - Transf de charg frais de pers dirig	6 803,00
	6 915,00
Autres produits	
75800000 - Prod. divers gestion courante m	120,74
	120,74
<b>Total produits d'exploitation (1)</b>	<b>2 653 893,09</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>	
Achats de marchandises	
60701000 - Achats 5,5%	1 590 125,16
60701500 - Achats 10 %	10 522,32
60702000 - Achats 20 %	582 725,23
60705000 - Achats emballages	2 687,17
60870000 - Frais accessoires/mdises	-2 641,91
60970000 - R.r.r.obtenus/achats de marchandise	433,33
60971000 - Ristourne/achats et fidélité	-21 827,33
60971500 - Ristourne/positionnement tarifaire	-23 378,38
60971600 - Prov. rist fl bls	-3 837,97
	2 134 807,62
Variations de stock	
60370000 - Var stocks marchandises m	-105 265,00
	-105 265,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes (a)	
60610000 - Fournit edf gdf	28 732,27
60630000 - Petit materiel et outillage	35,13
60640000 - Fournitures administratives	1 005,57
60680000 - Autres matieres & fournit	4 533,70

	31/01/2019
60681000 - Sacherie	3 896,59
60682000 - Vetements de travail	72,95
61320000 - Locations immobilières	775,38
61321000 - Loyers fonds de commerce	149 000,04
61360000 - Locations diverses	3 606,90
61553000 - Entretien constructions	5 744,16
61555000 - Entretien materiel	1 156,46
61557000 - Entretien matériel froid	6 260,76
61561000 - Maintenance back office	8 228,15
61610000 - Primes assurances-multirisques	1 876,58
61690000 - Autres assurances	112,40
62260000 - Autres honoraires	1 000,00
62261000 - Honoraires comptables	7 872,00
62270000 - Frais d'actes et contentieux	665,06
62286000 - Cotis prog fidelite	4 343,09
62289000 - Cotis franchise / affiliation	41 983,17
62310000 - Annonces et insertions publi	231,90
62360000 - Affiches et prospectus	810,24
62361000 - Distribution prospectus	150,84
62362000 - Affiches kit plv	781,83
62380000 - Pub prodim	2 728,76
62381000 - Divers pub	1 139,51
62500000 - Voyages deplacements	115,21
62600000 - Affranchissements m	284,03
62601000 - Telephone	1 269,72
62750000 - Commis services bancaires	1 245,18
62751000 - Commissions cartes	3 522,15
62800000 - Autres ftures /serv exterieur m	528,20
62801000 - Surveillance magasin	13 664,44
62803000 - Enlevements dechets	3 001,77
62804000 - Blanchisserie	894,50
62805000 - Prestations administratives	1 500,00
62810000 - Cot synd et profession.	30,00
	302 798,64
Impôts, taxes et versements assimilés	
63120000 - Taxe d'apprentissage	945,00
63130000 - Taxe form profess. continue	1 265,96
63511000 - Cfe	5 500,00
63511500 - Contribution cvae	2 082,00
63540000 - Droits enregist. & timbres m	136,00
63700000 - Autres imp taxes diverses m	231,00
63711000 - Csg déductible	6 383,00
	16 542,96
Salaires et traitements	
64110000 - Salaires bruts	151 663,95
64111000 - Remunerations gerants art 62 cgi	49 950,15
64120000 - Conges payes	13 440,00
64145000 - Indemnites diverses	238,05
	215 292,15
Charges sociales	
64510000 - Cotisations urssaf	27 915,51
64510010 - Prov. fillon	222,00
64520000 - Cotisations aux mutuelles	1 660,00
64530000 - Cotisations caisses retraites	9 789,81

	31/01/2019
64550000 - Ch soc/prov cp	3 508,00
64610000 - Cot alloc famil exploit.	20 065,00
64640000 - Cotis mutuelle exploit lm	383,74
64650000 - Cot retraite exploit lm	415,20
64750000 - Medecine travail,pharmacie	14,08
64900000 - Produit a recevoir cice	-8 340,00
	55 633,34
Dotations aux amortissements et dépréciations :	
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	
68112000 - Dot amort- immob. corporelles	1 651,79
	1 651,79
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges	
65160000 - Redevance sacem	207,63
65800000 - Charges div. gestion courante m	1 560,93
65800001 - Frais de ticket restau	2 492,74
	4 261,30
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>2 625 722,80</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>28 170,29</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>	
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>	
<b>Produits financiers</b>	
De participation (3)	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
<b>Total produits financiers (V)</b>	
<b>Charges financières</b>	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	
66160000 - Interets bancaires	15,43
66181000 - Interets autres dettes	237,23
	252,66
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
<b>Total charges financières (VI)</b>	<b>252,66</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-252,66</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>27 917,63</b>

	31/01/2019
<b>Produits exceptionnels</b>	
Sur opérations de gestion	
77101000 - Prod except/op gest	1 423,50
	1 423,50
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>1 423,50</b>

	31/01/2019
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Sur opérations de gestion	
67180000 - Autres ch.exceptionnelles./prod gest	360,00
	360,00
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>360,00</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>1 063,50</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
69500000 - Impôts sur les bénéfices m	3 096,00
	3 096,00
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>2 655 316,59</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>2 629 431,46</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>25 885,13</b>
(a) Y compris :	
- Redevances de crédit-bail mobilier	
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD  
2019

Exercice ouvert le	15/01/2018	et clos le	31/01/2019	Régime simplifié d'imposition									
Déclaration soussignée pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>								
Si PME innovantes, cocher la case													
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>									
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>													
Désignation de la société:				Adresse du siège social :									
SARL JLGA RENNES													
SIRET	8	3	5			0	4	3	8	6	0	0	0
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:									
23 25 Boulevard Léon Bourgeois													
35000 RENNES													

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

## B ACTIVITE

Activités exercées	SUPERMARCHÉ	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	-------------	--	--------------------------

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	0
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Bénéfice imposable à 15 %	20 641		

### 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %	<input type="checkbox"/>	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	<input type="checkbox"/>
PV à long terme imposables à 19%	<input type="checkbox"/>	Autres PV imposables à 19%	<input type="checkbox"/>
		PV à long teme imposables à 0 %	<input type="checkbox"/>
		PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>	<input type="checkbox"/>

### 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
				Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)	<input type="checkbox"/>			Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
						Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>

### 4 Option pour le crédit d'impôt autre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

## D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	<input type="checkbox"/>
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	<input type="checkbox"/>

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 <i>quinquies</i> C), cocher la case	<input type="checkbox"/>
2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C–I–2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné	<input type="checkbox"/>	Visa : CGA	<input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
– du comptable : SA Grant Thornton Brest 90 rue Charles Nungesser 29490 GUIPAVAS		Tél. : 02.22.24.13.80	
– du conseil :		Tél. :	
– du CGA ou du viseur		Tél. :	
conventionné :		Tél. :	
– N° d'agrément :			

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD  
2019

### H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		(c)				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		(e)				
		(f)				
		(g)				
		(h)				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		(i)				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)				
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				Total (a à h)		

### I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
1	2	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	4	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	5	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	7	8
THEBAUD Anthony 1, RUE GERMAINE TAILLEFERRE 56300 PONTIVY	270	2018	43 589									
THEBAUD Anthony 1, RUE GERMAINE TAILLEFERRE 56300 PONTIVY	270	2019	6 361									

### J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**  
 ( art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SARL JLGA RENNES
23 25 Boulevard Léon Bourgeois
35000 RENNES
83504386000013
4711D

Numéro SIRET du principal établissement  
Code APE

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays


### I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	20 641
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

### II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	41 296
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	20 641
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
	Total lignes h à k	20 641

I    **III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

m    **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

## REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SARL JLGA RENNES  
835043860 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	X

### I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	8 340

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

#### Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	138 994
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141–30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141–30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

### II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

#### Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

### PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts )

--

### III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

# CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 *quater C* du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2018

N° 2079-CICE-FC-SD

(2019)

## FICHE D'AIDE AU CALCUL

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.**

Exercice ouvert le	15/01/2018	Clos le	31/01/2019
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SARL JLGA RENNES 23 25 Boulevard Léon Bourgeois 35000 RENNES	83504386000013
Ancienne adresse (en cas de changement) :	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
---	--------------------------	---	-----------------------------

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2018
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM <i>(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,<sup>1</sup> hors rémunérations versées dans les DOM)</i>	1 138 994
Montant du crédit d'impôt ( <i>ligne 1 x 6 %</i> )	2 8 340
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141–30 du code du travail <sup>2</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141–30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b
Montant du crédit d'impôt majoré ( <i>ligne 2 + ligne 3b</i> )	4 8 340
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) <sup>3</sup>	6
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141–30 du code du travail <sup>4</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141–30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés ( <i>reporter le montant indiqué ligne 12</i> )	9
<b>Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9</i>)</b>	10 8 340
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11

<sup>1</sup> Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

<sup>2</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

<sup>3</sup> Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

<sup>4</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

**II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
<b>TOTAL</b>				12

**III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
<b>TOTAL</b>				

**IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE**

**IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :**

**Cas général**

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) ( <i>report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8</i> )	13	8 340
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>5</sup>	14	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 15 :</i> – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	8 340
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) ( <i>ligne 12 du cadre II + ligne 15</i> )	16	8 340

**Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)**

Montant total du crédit d'impôt du groupe ( <i>totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe</i> )	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>3</sup>	18	
Montant du crédit disponible <i>Reporter en ligne 19 :</i> – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) <i>[totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe] + ligne 19]</i>	20	

<sup>5</sup> Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

**IV–2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés ( <i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i> )	21	3 096
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573–SD	22	5 244

## – Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

## – Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

## – Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD.

**IV–3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :** les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042–C–PRO (case 8TL ou 8UW).

*Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL JLGA RENNES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 13

Adresse de l'entreprise 23 25 Boulevard Léon Bourgeois 35000 RENNES

Durée de l'exercice précédent\*

Numéro SIRET\* 8 3 5 0 4 3 8 6 0 0 0 0 1 3

Néant

Exercice N clos le,  
31/01/2019

		(I)	AA			Net 3
				Brut 1	Amortissements, provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMobilisations incorporelles	Capital souscrit non appelé	(I)	AA		
		Frais d'établissement *		AB		
		Frais de développement *		CX		
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		
		Fonds commercial (1)		AH		
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		
		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles		AL		
		Terrains		AN		
		Constructions		AP		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	2 137	AS 822 1 315
IMMobilisations corporelles	IMMobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles		AT	1 977	AU 829 1 148
		Immobilisations en cours		AV		
		Avances et acomptes		AX		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		
		Autres participations		CU		
		Créances rattachées à des participations		BB		
		Autres titres immobilisés		BD		
		Prêts		BF		
		Autres immobilisations financières*		BH	7 600	BI 7 600
		<b>TOTAL (II)</b>		BJ	11 714	BK 1 651 10 063
ACTIF CIRCULANT	stocks*	Matières premières, approvisionnements		BL		
		En cours de production de biens		BN		
		En cours de production de services		BP		
		Produits intermédiaires et finis		BR		
		Marchandises		BT	105 265	BU 105 265
		Avances et acomptes versés sur commandes		BV		
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	5 299	BY 5 299
		Autres créances (3)		BZ	55 223	CA 55 223
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....		CD		
Comptes de régularisation	divers	Disponibilités		CF	34 329	CG 34 329
		Charges constatées d'avance (3)*		CH	2 748	CI 2 748
		<b>TOTAL (III)</b>		CJ	202 865	CK 202 865
		Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW		
		Primes de remboursement des obligations	(V)	CM		
		Ecart de conversion actif*	(VI)	CN		
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	214 580	1A 1 651 212 928
		Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an CR
		Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL JLGA RENNES

Néant  \*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 3 000 ..)	DA	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	
	Report à nouveau	DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	25 885
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
		<b>TOTAL (I)</b>	28 885
	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN	
		<b>TOTAL (II)</b>	DO
	Provisions pour risques	DP	
DETTES (4)	Provisions pour charges	DQ	
		<b>TOTAL (III)</b>	DR
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
DETTE (4)	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	142 102
	Dettes fiscales et sociales	DY	41 937
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	3
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC 184 043
	Ecart de conversion passif*	<b>(V)</b>	ED
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 212 928
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C 1D 1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	184 043
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL JLGA RENNES

Néant  \*

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 634 135	FB	FC 2 634 135
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG	12 721	FH	FI 12 721
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 646 857	FK	FL 2 646 857
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP 6 915
	Autres produits (1) (11)				FQ 120
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR 2 653 893
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 2 134 807
	Variation de stock (marchandises)*				FT ( 105 265 )
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 302 798
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 16 542
	Salaires et traitements*				FY 215 292
	Charges sociales (10)				FZ 55 633
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	– dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*		GA 1 651
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC
	Autres charges (12)				GD
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GE 4 261
					GF 2 625 722
					GG 28 170
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III) GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV) GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP
	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 252
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU 252
					GV ( 252 )
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW 27 917

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL JLGA RENNES

Néant  \*

				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 423			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					
		Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 423	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					
		Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	1 063	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise						
Impôts sur les bénéfices *				HJ	3 096	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	2 655 316	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>						
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HM	2 629 431	
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HN	25 885	
	(2) Dont { produits de locations immobilières					
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HO		
	(3) Dont { – Crédit-bail mobilier *					
	– Crédit-bail immobilier			HY		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IG		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HP		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinque D)			HQ		
	(9) Dont transferts de charges					
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			IH	6 915	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			IJ	20 863	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	798			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	obligatoires		A3	A4 207	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				Exercice N		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				Charges exceptionnelles		
				Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			A1	360		
				Exercice N		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures		A2	1 423	Produits antérieurs	

**OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES**

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

Désignation	Montants
<b>DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	360
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
<b>TOTAL</b>	360
<b>DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 423
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
<b>TOTAL</b>	1 423

Désignation de l'entreprise <u>SARL JLGA RENNES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II			KE	D8	D9	KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX				
	Matériel de transport *				KY		KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
FINANCIÈRES	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN		LO		LP				
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV				
	TOTAL IV				LQ		LR		LS				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G		0H		0J				
INCORP.	CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
			par virement de poste à poste		1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		2				
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV		LW		IX		
	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC		MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME		MF		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS	MG		MH		MI		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		ML		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU	MM		MN		MO		MO		
		Matériel de transport		IV	MP		MQ		MR		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT		MU		MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		MX		MX		
		Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB		NB		
FINANCIÈRES	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH		NI		
	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations				IO		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK		OL		OM		

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL JLGA RENNES

Néant  \*

<b>CADRE A</b>	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice				
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B  
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	<input type="text"/>
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	<input type="text"/> –
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	<input type="text"/> =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit inclus dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL JLGA RENNES</u>												Néant <input type="checkbox"/> *
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			<b>TOTAL I</b>		CY	EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles			<b>TOTAL II</b>		PE	PF		PG		PH		
Terrains					PI	PJ		PK		PL		
Constructions		Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
		Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
		Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			<b>TOTAL III</b>		PZ	QA	822	QB		QC	822	
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales., agencements, aménagements divers		QD		QE	829	QF		QG	829	
		Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
		Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>					QU	QV	1 651	QW		QX
					QN	QP	1 651	QQ		QR	1 651	
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
<b>TOTAL I</b>												
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
<b>TOTAL II</b>												
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
Sur sol propre												
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM								
<b>TOTAL IV</b>												
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			
<b>CADRE C</b>												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL JLGA RENNES

Néant  \*

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
		TA	TB	TC		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TD	TE	TF
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TG	TH	TI
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TM	TN	TO
	Amortissements dérogatoires	3X		D4	D5	D6
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		IK	IL	IM
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ		TP	TQ	TR
	Autres provisions réglementées (1)	3Y				
Provisions pour risques et charges	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
		– corporelles	6E	6F	6G	6H
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X
		– autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
		Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
		Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation – financières – exceptionnelles	UE		UF		
		UG		UH		
		UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5<sup>e</sup> du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL JLGA RENNES

Néant  \*

				Montant brut		A 1 an au plus		
				1	2			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	7 600	UV		UW	7 600	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	5 299		5 299			
	Crédit représentatif de titres (Provision pour dépréciation prélevée ou remise en garantie * antérieurement constituée*) UO )	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 233		2 233			
	Etat et autres collectivités publiques	VM	5 244		5 244			
		VB	7 748		7 748			
		VN						
		VP						
		VC						
	Groupe et associés (2)	VR	39 997		39 997			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS	2 748		2 748			
Charges constatées d'avance	VT	70 870	VU	63 270	VV	7 600		
RENOVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice					
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut		A 1 an au plus		
				1	2	3	4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	142 102		142 102			
Personnel et comptes rattachés		8C	23 729		23 729			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 575		8 575			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	16		16			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 616		9 616			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3		3			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>		VY	184 043	VZ	184 043			
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		VK	

Désignation de l'entreprise : SARL JLGA RENNES

Néant Exercice N, clos le :  
31/01/2019**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

WA 25 885

WB

XE

XW

XY

I7 3 096

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB )
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			

K7

I8

ZN

WN

WO

XR

Y1

Y3

TOTAL I WR 28 981

WS

WT

WU

WV

WH

WP

WW

XB

I6

WZ

XA

ZY

XD

XF

XS

XG 8 340

Y2

TOTAL II XH 8 340

XI 20 641

XJ

ZL

XL

XN 20 641

XO

Ceefid Group

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)

déficit (II moins I)

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)\*

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)\*

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN 20 641

XO

## **ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL**

## Désignation

SARL JLGA RENNES

(ligne 1 à 1)  
N° 2058-A

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)
Désignation de l'entreprise SARL JLGA RENNESNéant  \***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4-K5)	<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>	

**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotation de l'exercice	<b>ZT</b>	
--	-----------	--

**III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *	<b>8X</b>	<b>8Y</b>
	<b>8Z</b>	<b>9A</b>
	<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *	<b>9D</b>	<b>9E</b>
	<b>9F</b>	<b>9G</b>
	<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer	<b>9K</b>	<b>9L</b>
	<b>9M</b>	<b>9N</b>
	<b>9P</b>	<b>9R</b>
	<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	<b>YN</b>	<b>YO</b>
	↓	↓
	ligne WI	ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SARL JLGA RENNES

Néant  \*

Désignation de l'entreprise SARL JLGA RENNES								Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB			
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE				
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>			Autres répartitions	ZF				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		<b>TOTAL II</b>	ZG			
							ZH			
								Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )		J7				YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS		
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance							YT		
	Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )		J8				XQ	153 382	
	Personnel extérieur à l'entreprise							YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	55 863	
IMPOTS ET TAXES	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV		
	Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )		ES	30	)		ST	93 553	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	302 798	
								YW	7 582	
T.V.A.	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							9Z	8 960	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )		ZS		)		YX	16 542	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YY	241 329	
DIVERS	Montant de la T.V.A. collectée							YZ	260 772	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							OB	138 994	
	Montant brut des salaires *							OS		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ZK	%	
REGIME DE GROUPE*	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH		
REGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.  
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL JLGA RENNES

Néant  \*

### A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

### B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

#### Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			⑩	19 %	15 % ou 12,8 %	
I. Immobilisations*	⑦	⑧	⑨			⑪
	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II. Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+/-				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+/-				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+/-				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+/-				
	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ) ⑨					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ) ⑩	(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

## Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL JLGA RENNES

Néant

#### **A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	(à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

#### **B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission  
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL JLGA RENNES

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ① *.	

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL JLGA RENNES</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à <b>10 %</b>	taxées à <b>15 %</b>	taxées à <b>18 %</b>	taxées à <b>19 %</b>	taxées à <b>25 %</b>
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés		4					
Prélèvements opérés		5					
<b>TOTAL</b> (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice		7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>,6<sup>e</sup>,7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice <b>①</b>	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année <b>②</b>	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice <b>⑤</b>		
		donnant lieu à complément d'impôt <b>③</b>	ne donnant pas lieu à complément d'impôt <b>④</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL JLGA RENNES

Néant

Exercice ouvert le : 15/01/2018 et clos le : 31/01/2019

.. Durée en nombre de mois | 13

## **DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	5
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

## CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

## I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 646 857
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	6 915
	TOTAL 1	OX 2 653 772

## **II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	120
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	105 265
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL 2	OM 105 385

### **III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	ON	2 134 807
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	149 416
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	56 620
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4 261
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
	TOTAL 3	OJ
		2 345 105

## IV | Valeur ajoutée produite

#### V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée, ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  
Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société )

1  
1

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

31/01/2019

N° SIRET

8 | 3 | 5 | 0 | 4 | 3 | 8 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL JLGA RENNES

ADRESSE (voie) 23 25 Boulevard Léon Bourgeois

CODE POSTAL 35000

VILLE RENNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	30
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	270

#### I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination JLGA PROXIMITE

N° SIREN (si société établie en France) 750552697 % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 30

Adresse : N° 23-25 Voie Boulevard Léon Bourgeois

Code Postal 35000 Commune Rennes Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

#### II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique THEBAUD Prénom(s) Anthony

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 270

Naissance : Date 06041989 N° Département 35 Commune ST MALO Pays FRANCE

Adresse : N° 1 Voie RUE GERMAINE TAILLEFERRE

Code Postal 56300 Commune Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  
1

(1) Néant X \*

EXERCICE CLOS LE

31/01/2019

N° SIRET

8 3 5 0 4 3 8 6 0 0 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL JLGA RENNES

ADRESSE (voie)

23 25 Boulevard Léon Bourgeois

CODE POSTAL

35000

VILLE

RENNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N°

Voie

Adresse : Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N°

Voie

Adresse : Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N°

Voie

Adresse : Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N°

Voie

Adresse : Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N°

Voie

Adresse : Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N°

Voie

Adresse : Code Postal

Commune

Pays